

L'ACTION MUNICIPALE



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

VOTRE MUNICIPALITÉ VOUS INFORME • SEPTEMBRE 2017

Mot du maire

Nous l'avons appris il y a maintenant quelques semaines, deux membres du conseil municipal ne solliciteront pas un troisième mandat lors des prochaines élections. En prévision de leur départ prochain, ils ont souhaité s'adresser une dernière fois aux citoyens de Saint-Hippolyte. Tous les membres du personnel et la direction générale de la Municipalité en profitent pour les remercier chaleureusement de leur engagement au succès des différents projets sur lesquels ils ont été appelés à collaborer au cours des huit dernières années.



Bruno Laroche, maire

450 563-2505 #2235
blaroche@saint-hippolyte.ca



Gilles Beauregard

Maire-suppléant,
finances et
communications



Yves Dagenais

Sports, loisirs
et plein air



Chantal Lachaine

Culture, bibliothèque
et vie communautaire



Denis Lemay

Travaux publics
et sécurité publique



Donald Riendeau

Urbanisme



Bruno Allard

Environnement



Dès mon arrivée à Saint-Hippolyte en 1998, j'ai constaté que beaucoup était à faire au sein de la municipalité, notamment la nécessité de mettre en place une réglementation visant la protection de l'environnement et de nos richesses naturelles.

J'avais à cœur, comme

beaucoup de citoyens, la préservation des beautés de notre magnifique territoire pour les générations à venir. J'ai aussi rapidement fait le constat que le noyau villageois était dans un état léthargique et que des actions devaient être posées afin de dynamiser notre milieu de vie et de créer un lieu commun où les citoyens pourraient se rassembler.

Il y a huit ans déjà, Bruno Laroche et moi avons décidé de fonder un parti et d'établir un plan d'action à être réalisé selon une vision commune du développement. Je peux aujourd'hui affirmer que nous avons bâti une équipe du tonnerre et réalisé 95 % des objectifs que comportait ce plan d'action. Nous avons concrétisé les projets que nous avons en tête et recréé cette vitalité et cette effervescence qui font aujourd'hui renaître un sentiment de fierté et d'appartenance au cœur de notre municipalité. Je suis également heureux de constater que les projets qui furent réalisés ces dernières années, l'ont été dans une approche écoresponsable.

Je tiens à remercier les citoyens qui m'ont appuyé et fait confiance, ceux et celles que j'ai croisés lors d'événements, sur la rue ou dans les commerces et qui prenaient le temps de me transmettre toute leur appréciation ou de me partager des commentaires constructifs.

Il y a bien sûr encore du travail à accomplir, mais je demeure persuadé que la relève saura poursuivre sur la même lancée. Merci de votre confiance et de votre soutien au cours des huit dernières années!

Gilles Beauregard



C'est avec le sentiment du devoir accompli que je quitterai bientôt mes fonctions au sein du conseil municipal de Saint-Hippolyte. Ce sens du devoir aura d'ailleurs été bien présent chez tous les membres de cette formidable et inspirante équipe que j'ai eu le privilège de côtoyer au cours de nos

deux derniers mandats.

Dès notre entrée en fonction, nous avons en tête plusieurs priorités dont la mise à niveau de nos infrastructures et de nos routes, de même que la rénovation de nos édifices municipaux. Ces projets auront constitué pour moi des dossiers stimulants sur lesquels j'ai eu un immense plaisir à collaborer, autant en matière de planification que de recherche de financement, laquelle nous aura assuré des subventions visant à respecter la capacité de payer des contribuables.

Le dossier sécurité incendies aura également constitué pour moi un des beaux défis que j'ai eu à relever avec la concrétisation de projets dont je suis tout particulièrement fier, soit celui de la construction de la nouvelle caserne et celui des pompiers premiers répondants.

Je remercie mes collègues du conseil municipal pour cette harmonie de pensée et cette vision commune qui nous auront permis de faire progresser les choses rapidement et de concrétiser notre plan de développement et de revitalisation, tel que nous l'avions imaginé. J'en profite pour remercier également les employés municipaux qui mettent en œuvre avec enthousiasme et professionnalisme les orientations du conseil municipal.

Enfin, je me dois de remercier les citoyens et citoyennes de Saint-Hippolyte qui, par la confiance qu'ils nous ont témoignée, ont rendu possible l'ensemble des réalisations des dernières années.

Denis Lemay

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

ACTIVITÉS

Conférence | La lecture : un atout pour la vie! **GRATUIT**

19 h à 20 h 30 | Mercredi, 18 octobre

La conférencière Catherine Massie, détentrice d'une maîtrise dans le domaine de la littérature jeunesse, se spécialise dans ce type de présentation. Cette conférence s'adresse aux parents d'enfants de 0-12 ans, aux éducateurs de la petite enfance ou toute autre personne jouant un rôle significatif auprès de cette jeune clientèle.

Thèmes abordés :

- Quelles sont les bienfaits de la lecture chez les 0-12 ans ?
- Comment rendre accessible et agréable le contact de la lecture auprès de l'enfant.
- Survol des formes littéraires en contexte scolaire.
- Ressources pratiques pour le parent ou l'éducateur.

Ateliers informatiques : ils sont de retour !

Coût : 5 \$ • Info et inscription : 450 224-4137

Ordinateur 101

Vendredi, 3 novembre 13 h à 14 h 30

Internet

Vendredi, 3 novembre 14 h 30 à 16 h

Tablette

Vendredi, 17 novembre 13 h à 14 h 30

Spectacle d'Halloween Le voleur de citrouilles **GRATUIT**

10 h 30 à 11 h 15 | Samedi, 21 octobre

Vadrouille, l'épouvantail, s'est fait dérober la citrouille qu'il devait surveiller. Qui l'a volée et comment réussira-t-il à la retrouver ?

Pour maximiser le plaisir, venez costumés !

Inscription à partir du 21 septembre
450 224-4137

Vins et musiques du monde

Vins

**QUELQUES
PLACES
DISPONIBLES !**

MUSIQUES
du monde

19 h 30 à 21 h 30 | 20 octobre 18 ans+

Découvrez ou redécouvrez l'Amérique du Sud par ses vins, sa cuisine raffinée et sa musique latine.

Info : saint-hippolyte.ca | 450 224-4137

30 \$ par personne (tarif unique)

Aucun remboursement

EXPOSITION

La clique | 20 septembre au 31 octobre

La clique, c'est un chassé-croisé entre l'art abstrait (Lynne Ricard) et la sculpture (Jacques Corbeil), entre Montagne-Art, Paris et Bruxelles. Dans la pierre ou sur la toile, le rêve devient réalité et c'est avec passion qu'ils partagent le fruit de leur travail.

Un vernissage, en présence des artistes, aura lieu le 20 septembre (exceptionnellement un mercredi) de 17 h à 19 h où bouchées apéritives et rafraîchissements seront servis.

Bibliothèque de Saint-Hippolyte

2258, chemin des Hauteurs
450 224-4137

saint-hippolyte.ca

reseaubibliolaurentides.qc.ca

Mardi et mercredi
13 h - 20 h

Jeudi et vendredi
10 h - 20 h

Samedi
10 h - 15 h



Bibliothèque de Saint-Hippolyte

À VOTRE SERVICE

Info-Biblio : il est prêt!

Un outil incontournable pour connaître l'ensemble de la programmation culturelle automnale. Il est disponible à la biblio, à l'hôtel de ville ou encore en ligne!

saint-hippolyte.ca

Entente de
développement
culturel



Québec

Entente de développement culturel

L'année 2016 marquait le début d'une belle aventure entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et le Ministère de la culture et des communications (MCC). Chacun des partenaires avait alors investi une somme de 5000 \$, pour un total de 10 000 \$. Certains se souviendront de la création d'un album illustré, d'ateliers de poterie parents-enfants, de cours de photo menant à une exposition collective... Ce scénario se poursuit en 2017 avec l'implantation de nouveaux projets tels que *Musigo* (cours de musique et chant) offerts gratuitement à l'école des Hauteurs cet automne et une conférence sur l'importance de la lecture chez les 0-12 ans.

Tournage de deux vidéos

Par ailleurs, au cours des prochains jours, une capsule vidéo réalisée dans le cadre de ce partenariat avec le ministère de la Culture, sera mise en ligne saint-hippolyte.ca et sur la page Facebook de la Municipalité. Celle-ci vise à illustrer l'ensemble des services offerts par votre bibliothèque municipale, qui propose tout un monde à découvrir cet automne! L'équipe biblio tient à remercier tous les figurants ayant pris part à la captation vidéo.



Journées de la culture

Pleins feux sur le patrimoine culturel!

Activités gratuites pour toute la famille.

28 septembre

19 h à 20 h 30 | Conférence sur les ponts couverts
Pour tous

Guy Thibault, conférencier féru d'histoire, partagera sa passion pour les ponts baladeurs, les ponts hantés, les « kissing bridge » et les ponts de la colonisation. Une invitation à découvrir notre patrimoine bâti.

29 septembre

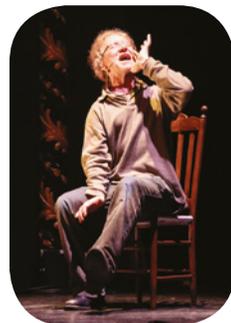
20 h à 21 h 30 | Soirée de contes à la chandelle
+13 ans

André Lemelin, conteur professionnel, déploie ses personnages imaginaires, dont un maréchal ferrant, à travers des contes traditionnels réinventés.

30 septembre

10 h 30 à 12 h | Atelier créatif autour du bois
Familial

Clin d'œil sur le passé, à l'ère de la colonisation, pour mieux comprendre les enjeux entourant cette richesse naturelle qu'est le bois. Réalisation d'un personnage ludique à partir d'une branche. À faire et refaire, en famille, avec autant de plaisir!



LOISIRS ET PLEIN AIR

PARTICIPEZ À DEUX CONCOURS CET AUTOMNE !

Centre de plein air Roger-Cabana : concours « Nommez vos sentiers » !

Depuis plusieurs années, la Municipalité identifie les sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana par des numéros. L'addition, au fil des ans, de certains sentiers de même que l'élimination d'autres, ont créé une série de chiffres disparate.

Comme la configuration des sentiers sera modifiée pour l'hiver 2017-2018, la Municipalité souhaite inviter ses citoyens amateurs de plein air à lui soumettre des noms afin de nommer ses sept sentiers de raquette et huit sentiers de ski de fond et ainsi leur donner une couleur locale.

Les participants ont jusqu'au dimanche 15 octobre pour faire parvenir leurs suggestions de noms au Service des loisirs : mcaron@saint-hippolyte.ca

Un abonnement de 3 mois gratuit au GYM EXER-6 de Saint-Hippolyte sera attribué parmi les participants au concours.



Saisissez l'occasion de vous illustrer dans le calendrier 2018, distribué dans tous les foyers de la Municipalité !

Oiseaux, animaux, insectes, les photographes amateurs peuvent acheminer leurs photos illustrant un ou des éléments de la faune et devant obligatoirement avoir été prises sur le territoire de Saint-Hippolyte.

En plus de la possibilité de voir votre photo s'illustrer dans le calendrier municipal, courez la chance de remporter un certificat cadeau de 100 \$ chez Photo CDM de Saint-Jérôme !

Critères de sélection

Le jury, composé de représentants des Services de la culture, de l'environnement et des communications sélectionnera 13 photos, parmi toutes celles ayant été acheminées, selon les critères suivants :

- Respect du thème proposé ;
- Qualité des photos ;
- Créativité ;
- Respect des règlements du concours.

Pour participer

Les citoyens de Saint-Hippolyte de même que les commerçants, membres d'organismes ou employés municipaux peuvent participer en soumettant jusqu'à trois photographies **avant le 2 octobre 2017, à 16 h.**

Les photos doivent être acheminées en format jpeg ou pdf et doivent être de dimension 8 X 10 pouces, avec une résolution d'image de 300 Pixels par pouce (soit 2400 pixels par 3000 pixels). Le format électronique de vos photos doit être envoyé à l'adresse suivante : <https://wetransfer.com>. Vous devrez alors préciser le courriel où doit être acheminé votre envoi de photos : cnielly@saint-hippolyte.ca. Vous pouvez également acheminer la version papier, en format (8 x 10 pouce) à la réception de l'hôtel de ville située au 2253, chemin des Hauteurs, à Saint-Hippolyte. Accompagnez vos photos de votre nom, adresse, du titre de la photo, et d'une courte description du lieu où elle a été prise.

Les gagnants seront connus en octobre 2017 • Règles générales du concours au saint-hippolyte.ca

Signature d'une entente entre les Services de sécurité incendie de Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie et Prévost

Une entente vient d'être signée entre les services de sécurité incendie des municipalités et ville de Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie et Prévost. Visant à garantir l'entraide systématique entre les casernes, cette entente permettra de diminuer les coûts associés aux appels d'entraide en plus de libérer des effectifs et les officiers commandants qui devaient assurer les demandes de cette nature au cas par cas auparavant. Il faut savoir que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC Rivière-du-Nord impose un ratio de huit pompiers et de deux camions citernes sur un appel.

Ainsi, dès qu'un incendie de catégorie 1 et 2 (majoritairement de bâtiment) sera signalé, une équipe supplémentaire provenant d'une autre municipalité (en fonction de l'adresse) sera déployée avec un autopompe citerne et quatre pompiers. Pour les incendies de catégorie 3 et 4 (touchant des bâtiments des secteurs commercial, industriel ou institutionnel), ce sont les effectifs des deux autres municipalités ou ville qui seront alors déployés totalisant huit pompiers et deux autopompes supplémentaires.

Du côté de la Municipalité de Saint-Hippolyte, ces nouvelles dispositions assureront le personnel nécessaire au programme des pompiers premiers répondants qui exige la présence de deux pompiers disponibles en tout temps. De plus, la couverture automatique du secteur du chemin du lac Bertrand, à partir de la 10e avenue, permettra aux résidents de ce secteur de voir leur prime d'assurance diminuer puisque la caserne 2 de Sainte-Sophie est située à moins de huit KM du secteur (1133, chemin Val-des-Lacs).

L'entente intermunicipale entrera en vigueur le 2 octobre prochain et d'ici là, les trois services de sécurité incendie mettront en place le nouveau protocole, notamment auprès des centrales 911.

HORAIRE D'AUTOMNE Descente de bateau du lac de l'Achigan

Merci de prendre connaissance de l'horaire d'automne !

Du 5 septembre au 9 octobre :

Ouvert les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et lundis de 9 h 30 à 16 h 30

Du 10 au 31 octobre :

Les vendredis, samedis, dimanches et lundis de 10 h à 16 h

ENVIRONNEMENT

Journée grand ménage

La Municipalité mettra à la disposition de ses citoyens des conteneurs pour la récupération des rebuts qui ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures domestiques tels que bois, fer, encombrants (meubles et matelas endommagés) et matériaux secs en petite quantité (placoplâtres et bardeaux).

Les matières suivantes sont refusées : résidus de démolition, ordures ménagères, branches et appareils ménagers.

Cette journée de récupération s'adresse UNIQUEMENT aux particuliers.

Une preuve de résidence sera exigée à l'entrée. • N'oubliez pas d'apporter vos gants!

Quand : le samedi 23 septembre, de 8 h 30 à 16 h 30

Où : Au garage municipal situé au 2056, chemin des Hauteurs.



Modernisation du système d'éclairage municipal :

Une économie de la consommation d'électricité de plus de 75%!

La Municipalité de Saint-Hippolyte a choisi de remplacer son procédé d'éclairage actuel par l'éclairage au DEL.



**Durable
Économique
Lumineux**

Au total, 974 luminaires seront convertis afin de permettre d'importantes économies d'énergie. La Municipalité a investi 447 768 \$ dans ce projet et réalisera des économies d'énergie de l'ordre de 75,2 % grâce à la technologie DEL. Ainsi, si la consommation actuelle est de 62 485 \$, celle projetée avec le DEL sera de 15 305 \$. Les économies d'énergie et frais de maintenance qui totalisent près de 75 000 \$ annuellement, autofinanceront le projet en moins de 6 ans. Le remplacement de l'éclairage, qui s'est amorcé le 5 septembre, se poursuivra jusqu'au 5 octobre prochain. Nous sollicitons votre collaboration pendant cette période de travaux dont le bon déroulement a été confié à la firme Énergère, partenaire de ce projet.

Concours d'identification de la renouée japonaise

Dans la poursuite de nos efforts initiés en 2015 pour contrôler la renouée japonaise, la Municipalité de Saint-Hippolyte sollicite votre aide afin de recenser les colonies de renouée présentes sur notre territoire. Contribuez au recensement **entre le 15 septembre et le 15 octobre 2017** et courez la chance de gagner un certificat cadeau de 200 \$ chez Matério!

Pour être admissible au concours, rien de plus simple!

- Identifiez et déclarez une colonie de renouées inconnue jusqu'à ce jour en complétant le formulaire disponible au www.saint-hippolyte.ca;
- Assurez-vous que la colonie identifiée n'apparaisse pas déjà sur la liste et la carte des souches de renouées fournies sur le site Internet de la Municipalité.

Piscines, spas et environnement

Comme il est agréable pendant les chauds mois d'été de plonger dans l'eau fraîche d'une piscine ou de se détendre en soirée dans un spa! Il est toutefois nécessaire de se soucier de l'environnement lorsque vient le temps de vidanger votre piscine ou votre spa. Les eaux de vidange des piscines et spas contiennent en effet des produits chimiques toxiques ou dommageables pour la vie aquatique et la santé publique, tels que le chlore, le brome ou le sel. Le chlore, en plus d'être très toxique, réagit avec la matière organique présente dans les lacs et cours d'eau pour former des composés organochlorés, des *substances cancérigènes probables* (IRIS, EPA, 2003). Pour les systèmes de traitement au sel, une partie du sel se retrouve dans le sol, ce qui peut contaminer les cours d'eau et la nappe phréatique, dans laquelle l'eau de consommation est généralement puisée.



Voici donc quelques conseils à suivre lorsque que vous videz votre piscine ou votre spa :

- Idéalement, les eaux de vidange d'une piscine ou d'un spa devraient être dirigées vers un puits d'absorption. Si l'eau est vidée directement sur le sol, le débit devrait être tel qu'il ne cause pas l'érosion du sol. La vidange directe dans un lac ou cours d'eau n'est pas recommandée.
- En aucun cas le déversement du trop-plein ou la vidange d'une piscine ou d'un spa ne peut se faire sur une autre propriété.
- Avant leur rejet dans l'environnement, le chlore et le brome doivent être non détectables dans l'eau. Puisque le **chlore** est volatil, il est possible de laisser reposer l'eau au moins **sept jours** avant de vider la piscine, ce qui aura pour effet de **déchlorer** l'eau. Pour le **brome**, un traitement chimique doit être appliqué afin de **déhalogéner** l'eau avant son rejet dans l'environnement.

En ce qui concerne le **sel**, celui-ci ne peut pas être enlevé de l'eau comme le chlore ou le brome. On ne peut donc rejeter l'eau d'une piscine traitée au sel directement dans l'environnement, car la concentration en sel est trop élevée (la concentration de sel dans une piscine varie entre

3000 et 7000 mg/L). Voici quelques solutions pour vidanger une piscine au sel :

1. Faire pomper l'eau de la piscine dans une citerne et l'acheminer dans un endroit où l'eau pourra être traitée adéquatement;

OU

2. Diluer l'eau de la piscine avec de l'eau non traitée provenant d'un cours d'eau ou du lac, l'objectif étant de réduire la concentration en sel de l'eau qui sortira du tuyau et qui sera rejetée dans l'environnement à **moins de 1720 mg/L de sel** (viser une concentration la plus faible possible). L'eau de la piscine ne peut pas être rejetée directement dans le lac et doit également être rejetée à plus de 30 mètres des puits (pour éviter la contamination de l'eau potable) et à 10 mètres du lac. L'eau peut alors être vidangée doucement sur le terrain par un tuyau de façon à éviter l'érosion du sol et à favoriser l'infiltration dans le sol avant que l'eau n'atteigne le lac.

- Ne **JAMAIS** vidanger votre piscine ou spa à la surface de votre installation sanitaire ou dans votre fosse septique, ce qui surchargerait votre système, causant ainsi des débordements, résurgences ou refoulements des eaux usées.